



RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

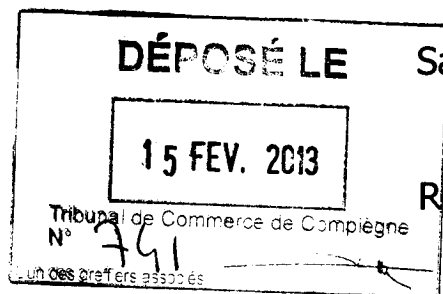
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00165

Numéro SIREN : 487 828 311

Nom ou dénomination : A.B.I. CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2013 sous le numéro de dépôt 741



A.B.I. CONCEPT.

Sarl au capital de 3 000 euros
38 rue Jean Rostand
60870 BRENOUILLE
RCS 487 828 311 BEAUVAIS



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 1^{er} JANVIER 2013

L'an 2013, le Mardi 1^{er} Janvier à 18 heures, les associés de la Société A.B.I. Concept., Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 EUROS dont le Siège social est à Brenouille (Oise), immatriculée au Registre du Commerce de BEAUVAIS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au 12, Rue du Professeur Ramon 60700 Pont Sainte Maxence, sur la convocation qui leur a été faite par le Gérant.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rachid ARABI, gérant.

Monsieur Le Président constate que sont présents ou représentés :

Rachid ARABI, propriétaire de 50 parts
Nadria KAILALI, propriétaire de 50 parts
Soit total des parts représentées 100 parts

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose ensuite sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts ;
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe arrêtés au 31 décembre 2011 ;
- Le rapport de la gérance sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 et sur les conventions passées entre les associés et la société, visées à l'article 223-19 du Nouveau Code de Commerce ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour qui est le suivant :

- Augmentation de capital et modification de l'article 7 des statuts ;
- Transfert de siège et Modification de l'article 5 des statuts ;
- Adjonction et suppression d'activités, Modification de l'article 2 des statuts ;
- Pouvoir pour formalités ;

Le Président donne lecture du rapport de la gérance, puis présente à l'assemblée le compte de résultat, le bilan et l'annexe. La discussion est alors ouverte.

Monsieur le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé à cette fin.

Monsieur le Président répond aux diverses questions qui lui sont posées, puis met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance décide d'augmenter le capital social d'une somme de 27 000 Euros et le porter de 3 000 Euros à 30 000 Euros, par incorporation directe de pareille somme par prélèvement sur le compte report à nouveau.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale des parts sociales de la somme de 30 Euros à la somme de 300 Euros.

Le capital social est porté à la somme de 30 000 Euros divisé en 100 parts d'une valeur nominale de 300 Euros chacune

Les associés exercent en totalité leur droit préférentiel de souscription.

L'article 7 des statuts CAPITAL SOCIAL, est modifié comme suit :

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} janvier 2013, le capital est porté à la somme de 30 000 Euros, par élévation de la valeur nominale des parts sociales portée de la somme de 30 Euros à la somme de 300 Euros.

Ancienne mention : Capital social de 3 000 Euros, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de 30 Euros chacune.

Nouvelle mention : Capital social de 30 000 Euros, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de 300 Euros chacune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance décide le transfert du siège social à compter de ce jour, au 12 Rue du Professeur Ramon 60700 Pont Sainte Maxence, à compte de ce jour.

L'article 5 des statuts SIEGE SOCIAL, est modifié comme suit :

Par décision de l'assemblée générale en date du 1^{er} janvier 2013, le siège social est transféré à compter de ce jour au 12, Rue du Professeur Ramon 60700 Pont Sainte Maxence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance décide que sont adjointes à l'objet social les activités suivantes : Les activités de Transport de voyageurs par autocars et autobus publics et privés occasionnels et réguliers.
L'activité de montage de stand est supprimée.

L'article 2 des statuts OBJET SOCIAL, est modifié comme suit :
Par décision de l'assemblée générale en date du 1^{er} janvier 2013, sont adjointes les activités suivantes : Les activités de Transport de voyageurs par autocars et autobus publics et privés occasionnels et réguliers. L'activité de montage de stand est supprimée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés confère tout pouvoir au gérant à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.
De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé après lecture, par le gérant et les associés présents.

Rachid ARABI.....Nadria KAILALI
Gérant Associée

Ka

Nadria

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE SENLIS

Le 08/01/2013 Bordereau n°2013/23 Case n°7

Ext 50

Enregistrement : 375 € Pénalité :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent administratif des finances publiques

Chantal POISSON
Agente Administrative Principale
des Finances Publiques

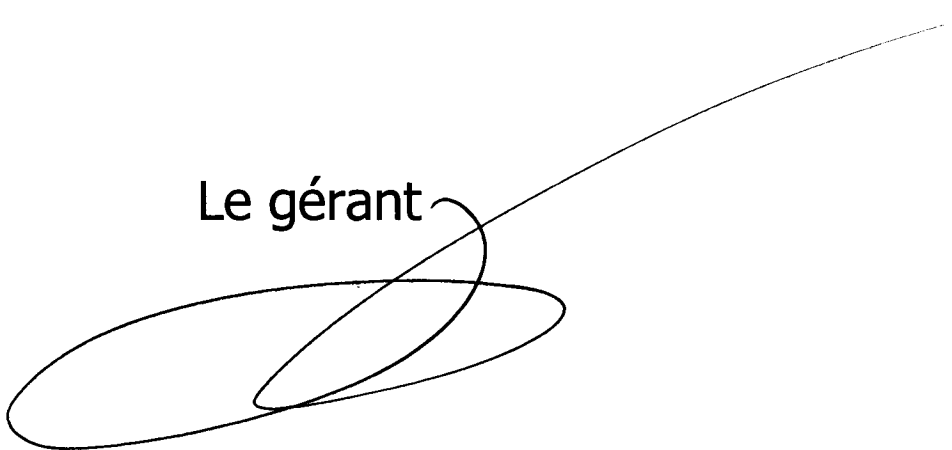
Poisson

LISTE DES SIEGES SOCIAUX ANTERIEURS

SARL ABI CONCEPT

38, rue JEAN ROSTAND 60870 BRENOUILLE

Le gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.